

“Protection de l’enfance au Japon.”

Akiko Awa

Doctorante en sciences humaines au Japon

Enfant d'une famille, pas de l'Etat. Accoucher et nourrir enfant est très coûteux.

- Nombre **d'IVG** par an : Japon 160 000 (coût de **1000-1400€/fois**), France 224 000cas/an
- Bébé suite à **PMA** (FIVetc) : Japon 6% (1/16) (coût d'environ **2400€/fois**), France 3% (gratuit sous condition)
- **Suivi de grossesse et accouchement : 6000€**
- Utilisation de **crèche**, garde d'enfants à Tokyo : **500-600euro/mois** jusqu'à 5 ans,

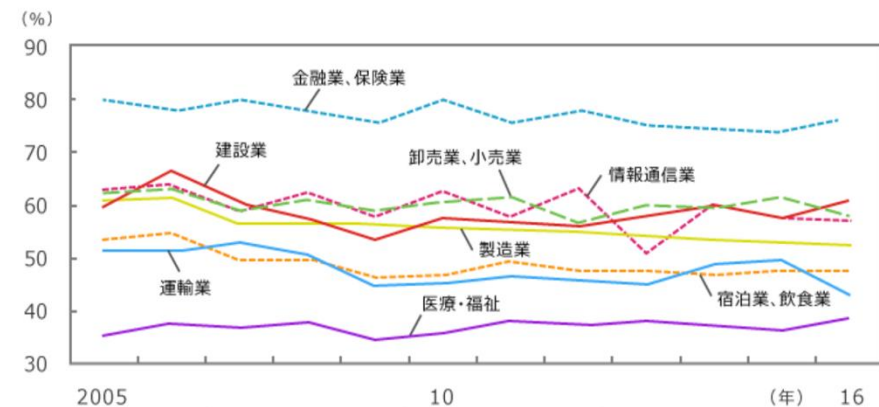
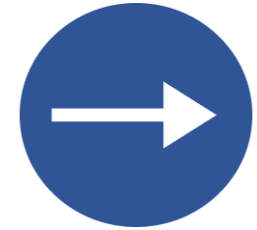
Faire appel à une **nounou** est mal perçu.

École maternelle à Bac+4 (parcours de 56% des jeunes)

- Parcours réalisé uniquement en secteur public : 62 000€/enfant
 - Parcours réalisé uniquement en secteur privé : 170 000€/enfant
- Frais de scolarité à l'université = 10 000€/an
Formations professionnelles = 12 000€/an

TRAVAILLER AU JAPON : INTÉGRER UN MÊME SYSTÈME... POUR LA VIE !

- **Recrutement massif au même moment pour tous**
 - → à la sortie d'école, chaque 1er Avril
 - → le salaire fixe selon le diplôme, selection par le nom de l'école d'origine.
- **50% des gens travaillent dans le même entreprise jusqu'à la retraite.**
 - → La fonction, le poste et le lieu de travail est déterminé par les RH
 - → Les femmes doivent souvent arrêter le travail pour déménager avec leur mari.
- **40% de travailleurs ne sont pas salarié, travaillent en condition précaire** qui est équivalent à de l'interim en France. → On appelle cette catégorie les “**membres de régulation**”, leur salaire payé à l'heure ne monte pas.
- Taux de chômage 2,4% (totalité), 20-29ans 4% (France 20%)
- Si l'on ne cotise pas suffisamment pour la retraite, on n'aura pas de retraite, on devra vivre jusqu'à la fin de vie avec le RSA. Il y a des Personnes qui travaillent jusqu'à 85 ans ou plus.



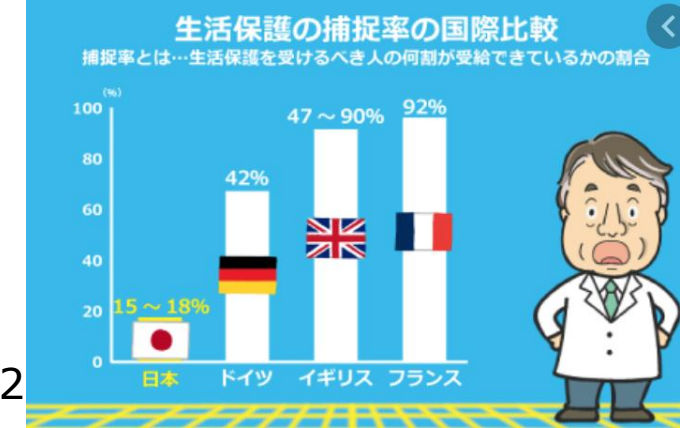
(厚生労働省職業安定局『我が国の構造問題・雇用慣行等について』より一部改変)

Situation sociale au Japon

- Très peu d'étrangers. Réfugié accepté Japon 0,4% de demande, 44 personnes, en 2019. De 2011 à 2017, 15 personnes en totale. France 18,5% 30,051 personnes(2019)
- Taux de chômage 2,4% (totalité), 20-29 ans 4% (France 20%)

Côté sociale..

- Couverture sociale des personnes dépendantes a débuté en 2000. (Avant c'était les femmes qui s'occupaient de leurs parents et beau-père belle-mère)
= Forte responsabilité de rendre utile comme membre de la famille (sinon exclusion)
- Entre-aide familiale est obligé avant de faire recours à l'aide sociale. Ex. Ne peut recevoir RSA seulement après que AS a sollicité de l'aide à toutes membres de famille.
- Peu de religion, peu de culture de charité (dons, bénévolat), action sociale est mené par les impôts donc point de vue très critique vers les personnes qui reçoivent de l'aide. = **Auto-responsabilité**



L'aide sociale à l'enfance au Japon c'est pour des enfants victimes de maltraitance ou abandon.
 Il faut justifier et comme il n'y a pas Juge des enfants, il faut convaincre les parents pour protéger l'enfant.
 En France, 10 fois plus de budget, 10 fois plus d'enfant suivi par l'ASE. (Le Japon a signé la CIDE en 1994)

	Japon	France
Population mineur (2017)	22 238 000	16 125 600
Budget de protection de l'enfance	784 million euro	6,4 milliards euro*
Budget de placement	729 million euro	-
Enfants suivi par l'ASE	45 000	340 000
Enfants placés	37 000**	177 000***
Enfant suivi par l'ASE dans la population globale	1/494p	1/49p

*人件費社会的養育関係予算額、施設措置費、対象児童数は全て2018年。

**フランスとカテゴリーが同じである、児童養護施設、乳児院、里親とファミリーホームに措置された子どもの数(2016)

***2018年に短期でも施設措置になった人数の合計。一定時点で施設や里親宅にいる人数は6万5500人。

(出所) 平成30年厚生労働省子ども家庭局 第6回児童虐待防止対策に関する関係府省庁連絡会議幹事会 資料1-1、ONPEホームページより安發作成

Presque toutes les décisions sont administratives. (on peut solliciter JAF si nécessaire)

Il n'y a pas de services spécialisés de AEMO ou AED.

Il n'y a pas de diplôme d'éducateur spécialisés ou TISF. Les personnels de l'ASE sont des fonctionnaires recrutés par la ville qui ont été affecté par RH, pas forcément par souhait. Ils sont mutés tous les 3 ans dans d'autres services.

Lors de placement, en fonction avec les revenus des parents, ils doivent payer le placement de l'enfant. 80% sont dans des foyers collectifs (50-80 enfants), 20% dans des familles d'accueils (reçoivent environ 300euro/mois, plus que la moitié souhaitent accueillir pour adopter cet enfant).

> Les Médecins de PMA ont l'obligation de proposer de devenir famille d'accueil ou adopter un enfant pour les couples qui souhaitent leurs propres enfants.

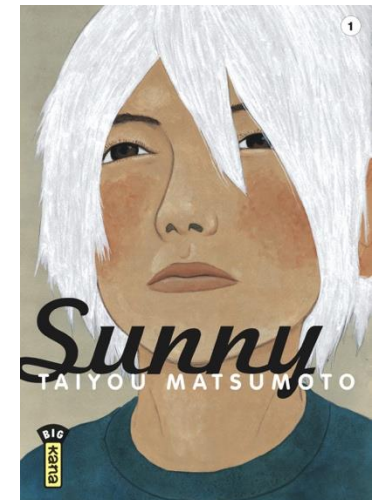
Comme le placement se fait avec la volonté de parents, souvent les jeunes sont placés jusqu'à leur majorité. Tant que les parents ne donnent pas accord, l'enfant ne peut ni

Contacter les parents, ni les voir, ni savoir sur eux.

Raison du placement : divorce des parents, enfant turbulent ..

Majeur à 18 ans. Souvent les jeunes font des jobs à partir de 15 ans pour mettre L'argent du côté pour pouvoir payer leur vie après la sortie.

(Pas de FJT, Mission locale, études environ 6000euro/an, appartement 1000euro/mois..)



Il y a moins de maltraitance au Japon..?

Pas facile d'entrer dans la sphère privée..

Pas de code 375

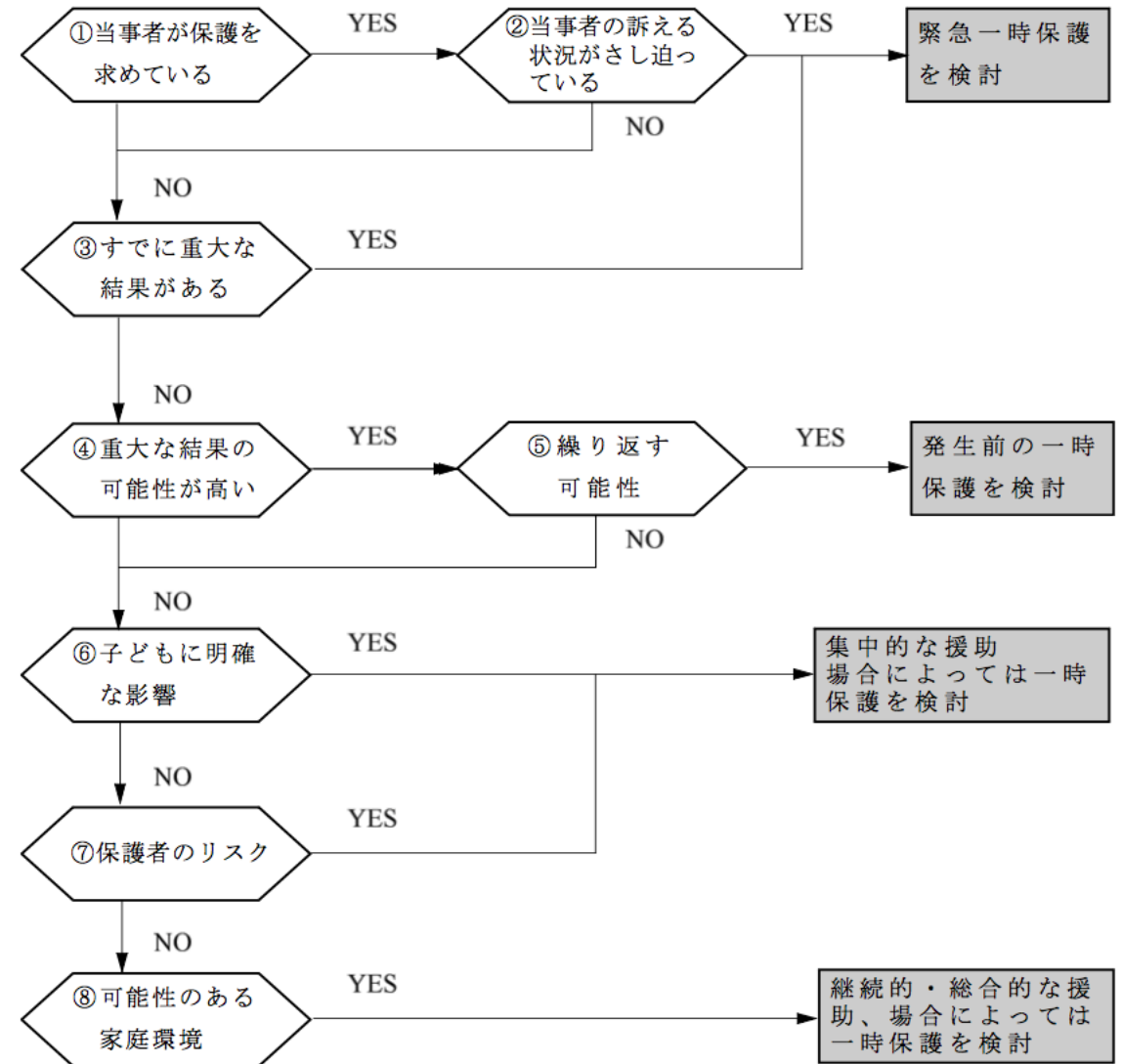
Loi au Japon: garantir la sécurité de vie de l'enfant.
= A l'accueil d'urgence les enfants peuvent rester enfermés pendant 3 ans sans sortir 1 pas de l'établissement.

Pas de Juge des enfants, tribunal des enfants,
Pas de placement judiciaire
= impérativement demande l'accord des parents

Les associations sont très faibles 1 service = 1 asso
= pas de pouvoir de parole
= les acteurs publics travaillent seuls (pas en équipe)

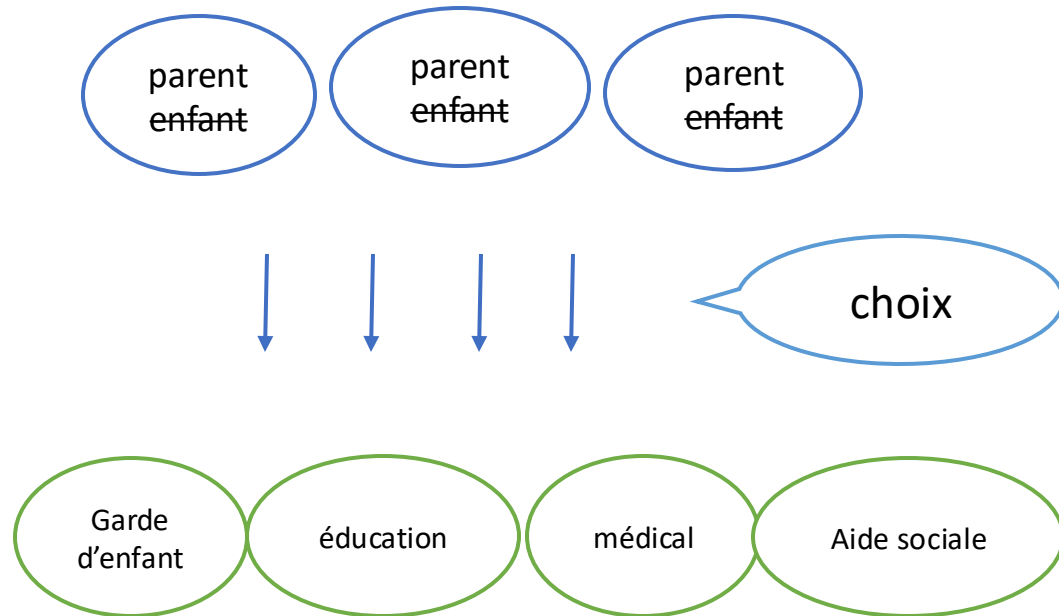
Pas de culture de solliciter les psychologues en PE
Pas de culture de demander l'avis des enfants.

一時保護に向けてのフローチャート



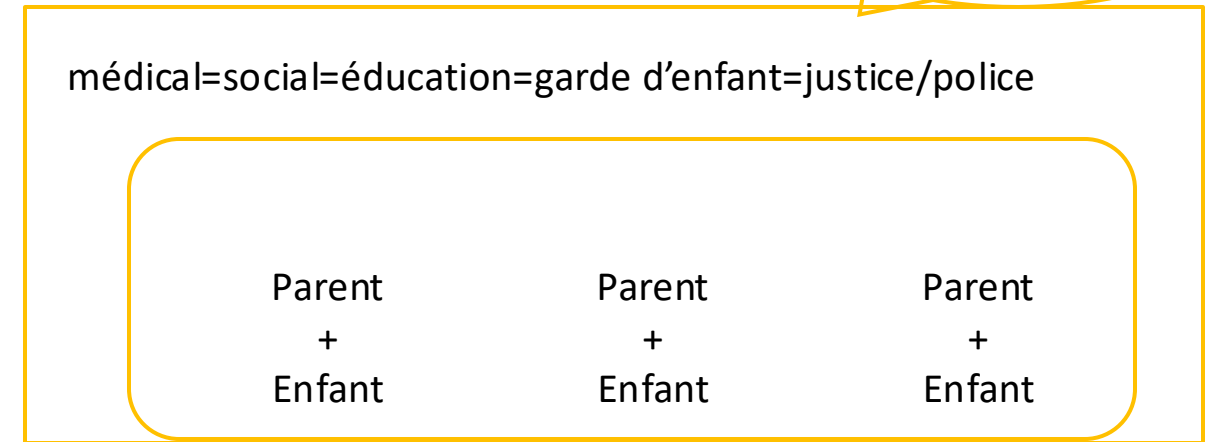
JAPON ET FRANCE : QUELLES DIFFÉRENCES ? PARENTS ET SOCIAL

JAPON



- **Pratiquement sur demande des parents**
- Décision prise par les parents / négociation des professionnels
- Justice et police n'interviennent que rarement au niveau de la famille ou des enfants
- Si tout ce passe bien, normalement on ne rencontre pas les professionnels de service social. = mal vu

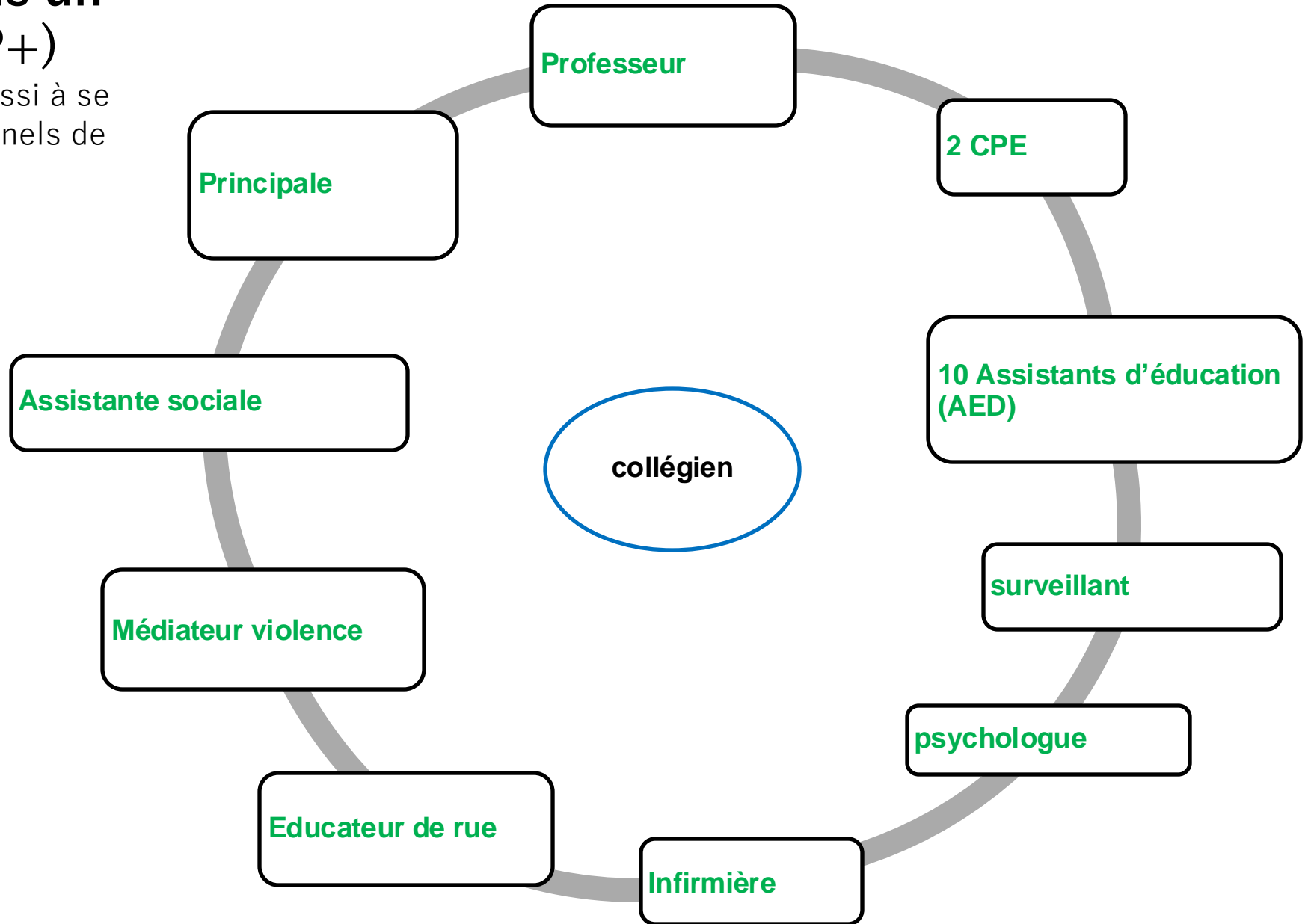
FRANCE



- Professionnels mandatés pour réaliser la protection de l'enfance / L'État réalise la protection de l'enfance par des professionnels
- Aller vers TOUS les enfants, toutes les familles sont sous les yeux des professionnels
- Les professionnels ont un certain pouvoir pour discuter du bien de l'enfant avec les parents / l'enfant est aussi entendu
- Il y a des aides accessibles aux enfants directement (éducateur de rue, maison des adolescents etc)
- Mobilité (visite à domicile, faire des sorties, voyage..)

Professionnels dans un Collège du 93 (REP+)

L'école sert à apprendre et aussi à se réparer = Il y a des professionnels de l'action sociale



Police Justice

Le principal doit informer la police au cas où il y a de la violence ou une victime

Professionnels au Collège JAPON

Ecole est le lieu des études et de la vie commune. Pas de "social" à l'école

1 classe = 40 élèves

Pas de IP

Police Justice

N'interviennent pas à l'école



Professeur

Il fait tout : les cours, les clubs, et les communications avec la famille



collégien

Principal

Il ne voit pas l'enfant.
Relation externe

Infirmière

AS (nouveau)

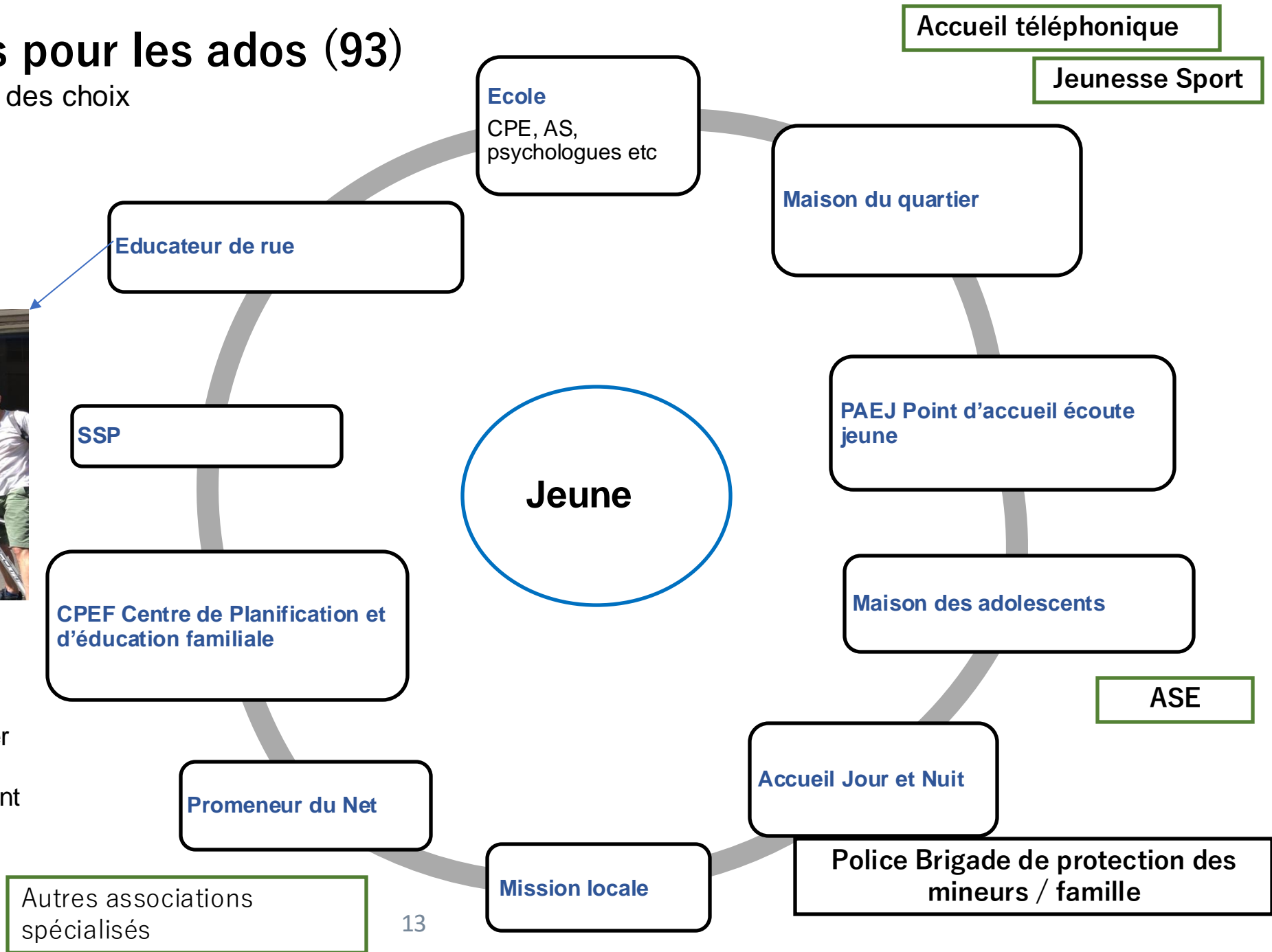
Peut venir 1 fois par semaine
mais ne peut pas parler avec
l'enfant ou le parent

Ressources sociales pour les ados (93)

Les jeunes mêmes peuvent faire des choix
Tout est GRATUIT!!
Il y a des professionnels



Frais de scolarité pas trop cher
Formation professionnels pas trop cher
FJT loyer 400euro – CAF! AS là aussi!
Jeunes peuvent demander le placement
ou accueil 72h

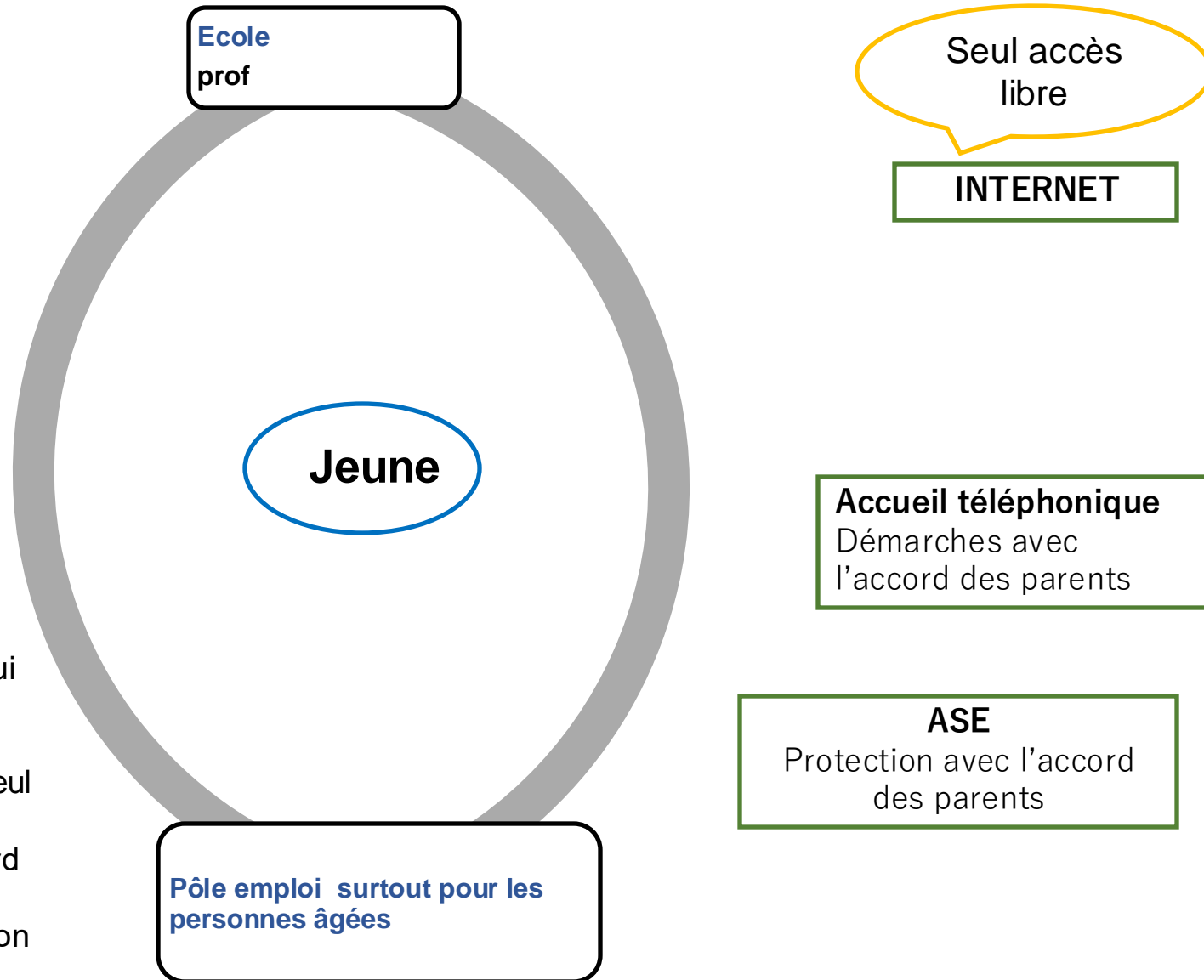


Ressources sociales pour les ados au Japon



Frais de scolarité très chers = choix de l'école et de la faculté qui peuvent dépendre de l'avis des parents.
Formation professionnels très chère.
Pas de FJT, loyer environ 800-1000euro à Tokyo pour habiter seul dans un studio.
Les jeunes ne peuvent pas demander le placement sans l'accord des parents. Les parents ont des charges à payer à l'ASE selon le revenu donc ils n'acceptent pas facilement le placement de son enfant.

Akiko AWA

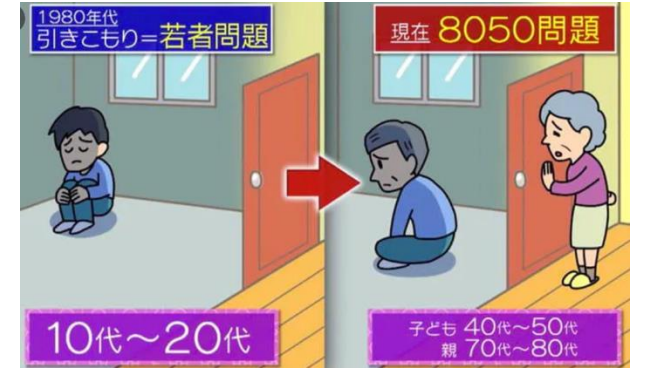


EST-CE QUE LES ENFANTS VIVENT BIEN AU JAPON ?

LE PROBLÈME DE L'AUTO-RESPONSABILITÉ ET DE L'INTERVENTION SEULEMENT SUR DEMANDE

Problèmes médiatisés :

- **Absentéisme** 4% des collégiens sont absents plus de 30 jours par an
- **Harcèlement scolaire** : 610 000 cas/an (France 700 000)
- Phénomène d'**HIKIKOMORI** (aucun contact hors famille plus de 6 mois) : 1 million
- **Suicides** : 707 mineurs en 2020 (France 600 personnes de moins de 25 ans)
- **Grande proximité** des jeunes et femmes avec le monde du **travail sexuel**
 - Fugues vers les personnes rencontrées via les réseaux sociaux "attente de Dieu" / métiers sexuels appelé "deuxième safety-net".
 - Collégiennes, lycéennes, mère mono-parentale gagnent facilement de l'argent dans le métier de sexe. "Activité papa"
 - Premier métier choisi par les sortants de l'ASE femmes est la prostitution
- **Violence sur les réseaux sociaux** (Mais peu de violence physique, délit, crime)



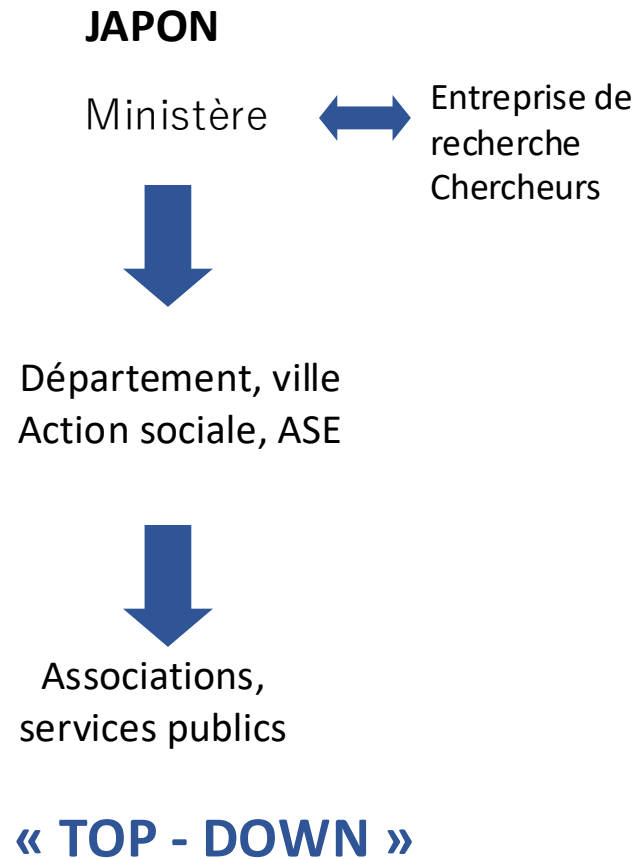
Hikikomori

problème des "80-50"

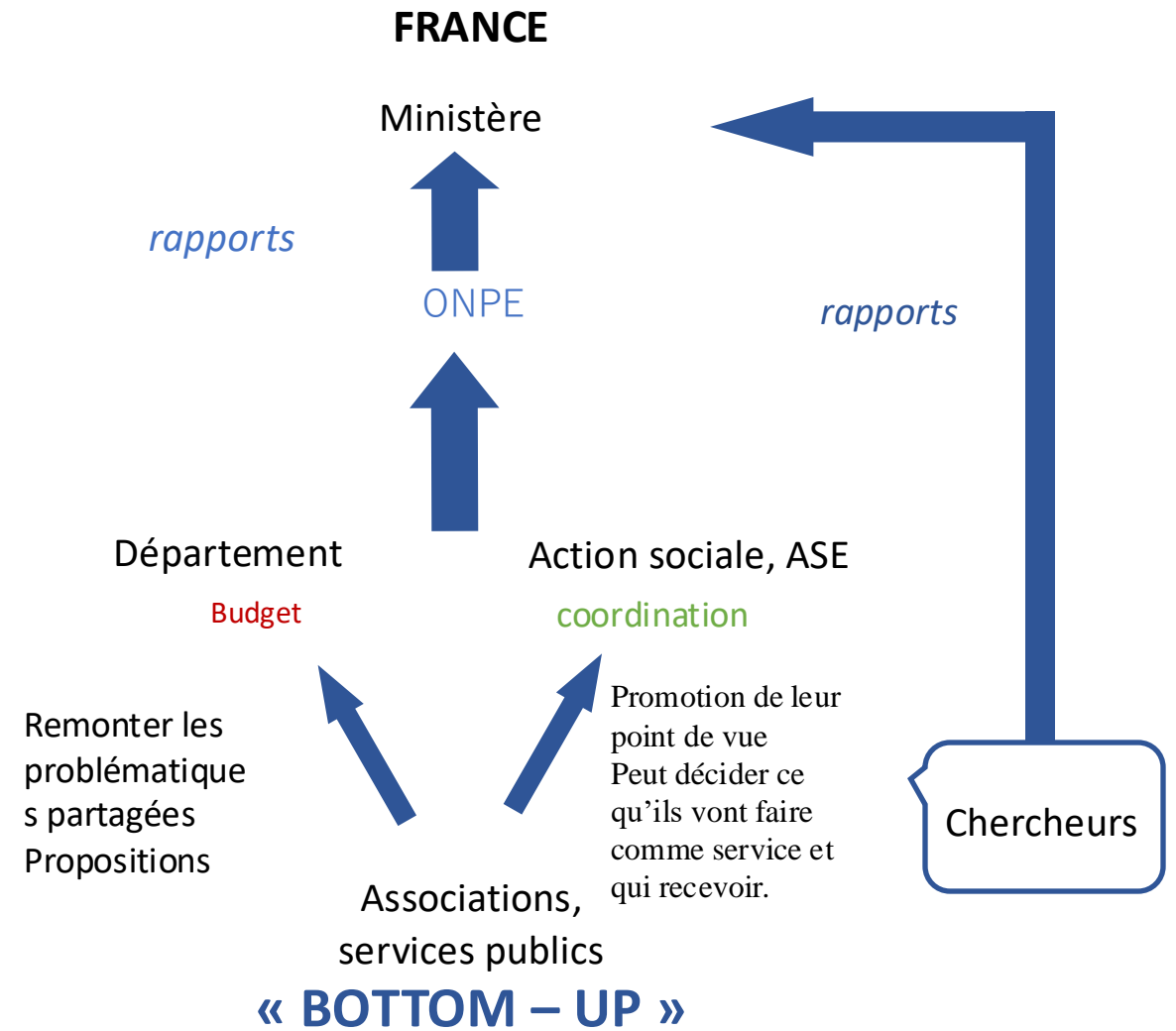
On en parle davantage qu'avant dans les médias...

Mais le problème est considéré comme relevant de l'auto-responsabilité des enfants et de leur famille !

JAPON ET FRANCE : QUELLES DIFFÉRENCES ? INSTITUTIONS



Fonctionnaire = non professionnels,
poste ordonné par RH chaque 3 ans



1 foyer = 1 business familial = 50-80 enfants

DEUX SYSTÈMES SOCIAUX DIFFÉRENTS

JAPON



FRANCE

Les personnes mêmes sont responsabilisées

L'État a la responsabilité envers les citoyens

Suicide vs courage obligatoire

Posture des jeunes

Colère, violence, agression

Action menée par demande écrite,
Déni du mal-être psychologique

Travail social

Aller vers, Action prise par les professionnels,
Proposition d'aide psychologique

Difficulté à gagner du budget
pour des problèmes minoritaires

Réforme

Avoir l'accord pour l'aide nécessaire
même si ça ne concerne pas la majorité

Pression de s'en sortir et d'être un bon citoyen
désintéressé, incompréhension

Opinion du grand public

Peur, soucis

Une notion importé par étranger,
pas de partage dans le grand public

Le droit de l'enfant

Développement des notions et valeur
dans le temps par les professionnels

Droit de l'enfant = 40% des adultes et 30% des enfants répondent
ne jamais en avoir entendu parler

DEUX APPROCHES INSTITUTIONNELLES DIFFÉRENTES

JAPON

Fonctionnariat « top-down »

Engagé (pas de choix)
pas de temps accordé pour ne pas être bien

Etre en responsabilité
Pression d'être fonctionnaire avant d'être un
travailleur social (pas de liberté)

Suivi en continu (pas de choix)



FRANCE

Richesse du tissu associatif « bottom-up »

Avoir des choix,
“je ne suis pas d'accord”, Fugue

Militantisme,
être agent de protection de l'enfance avant d'être un salarié

Avoir la liberté de manière de travailler
Peut réaliser des projets innovants
Peut choisir de ne pas prendre certains profils d'enfant

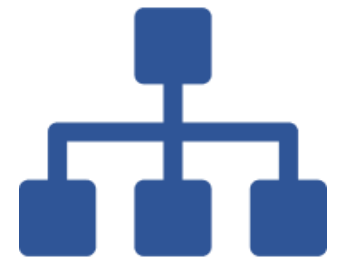
Posture des jeunes

Travail social

Institution



TRAVAIL SOCIAL : COMPARAISON



De mon point de vue, les problématiques au Japon sont les suivants :

- Travail social assuré par des **fonctionnaires** avec :
 - une gestion hiérarchique **descendante** = Un **manque de dynamisme, d'ouverture au changement** et d'engagement, ne porte pas parole des enfants
 - Posture en tant que fonctionnaire demandé plutôt que travailleur sociale.
 - Une responsabilité qui peut être demandée au niveau personnel (ex. Placement d'un enfant, à l'accueil d'urgence...)
 - Sans justice, travailleur social doit jouer 2 rôles, "décider" et "aider" en même temps. Les travailleurs doivent rester toujours en négociations avec la famille qui insultent, menacent..
- Notion de "**Droit de l'enfant**" **importée** de l'étranger / **Autorité parentale** très forte / Fonctionnement en silos et par thèmes
- Autorité parentale accordée **seulement à un des deux parents** lors d'une séparation
- Peu d'adultes auprès de qui les enfants peuvent se référer, à part ses **parents** et son **professeur**.
- L'enfant dans la société est **minoritaire 0-14 ans 12,6% de la population** (30% en 1960). France 18,1%.

Japon:

***la famille est un espace sacré, les personnes extérieures ne pouvaient pas intervenir.
Pas de mots “parentalité”, donc pas de notion “soutien à la parentalité” non plus.***

Au Japon

***Pourquoi la valeur et les notions ne sont pas partagés entre les travailleurs sociaux?
Pourquoi ne peut-on pas avoir compréhension du grand public? = des budgets***



Décrire la pratique des professionnels en France

Pour connaître la connaissance partagée entre les professionnels en France

Pour connaître la spécificité des pratiques des professionnels au Japon

PROJET DE THÈSE

“Le soutien à la parentalité en aide éducative en milieu ouvert à Paris”

Japon = Notions, valeurs, idéologies, philosophies non partagées par les professionnels et par la société
(Droit de l'enfant est une notion importée dans le pays)

France = Valeurs développées dans le travail social par les professionnels

<p>Les notions que j'observe:</p> <p>Droit commun Accompagnement Empowerment Donner du sens</p> <p>Épanouissement / s'éveiller Bien-être / mal-être Se construire Tuteur de résilience / parent social Il a le droit Image de soi / estime de soi / confiance en lui L'envie</p>	<p>Abîmé Besoin de l'espace Peut dire ce qui ne va pas</p> <p>Parentalité / pluriparentalité Poser un cadre</p> <p>Etc.. Autant de mots qui n'existent pas au Japon !</p>
--	---

Bonne côté et amélioration

- Il y a 10 ans aucun faits divers était médiatisé sur les enfants décédés chez eux. Maintenant presque tous les jours. Sauf qu'ils sont présentés en décrivant les parents comme diable.
= avoir l'intérêt de société est déjà un pas. La notion de soutenir la parentalité qui doit être partagé.

PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

→ DISPOSER DE RÈGLES ET DE PROFESSIONNELS POUR SA RÉALISATION

- Maille de protection dans l'espace et temps / Richesse articulation entre les travailleurs sociaux
- Posture : militantisme partagé entre les travailleurs sociaux / partage et discussion sur les valeurs dans le travail quotidien
- Justice et police dans la protection de l'enfance